

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 29 AVRIL 2014 A 20 H 30

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Edmond MARI, Maire.

Présents : Edmond MARI, Jacques SAULAY, Jacques LAUTUSSIER, Geneviève BACH, Stéphane CALMELS, Michel BARTHE, Anita BERNARD, Bruno CAILLER, Patricia DALBERA, Joseph GIACALONE, Emmanuel MARTINEZ, Dominique POMPEI, Nicolas PRIVE, Paul ROCCHIETTA.

Absente : Françoise DALBERA, excusée et représentée par Geneviève BACH, et par Dominique POMPEI pour le CCAS.

La séance est ouverte.

Madame Anita BERNARD est désignée secrétaire de séance.

Désignation des délégués du syndicat intercommunal de Levens, Contes, l'Escarène et Nice

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner deux délégués titulaires afin de procéder au renouvellement du conseil du syndicat intercommunal de Levens, Contes, l'Escarène et Nice.

Sont candidats : Edmond MARI et Geneviève BACH

Le Conseil Municipal élit, par quinze voix, Edmond MARI et Geneviève BACH délégués titulaires.

Désignation des délégués du syndicat intercommunal de collecte et de traitement des eaux usées de la vallée du Paillon

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants afin de procéder au renouvellement du conseil du syndicat intercommunal de collecte et de traitement des eaux usées de la vallée du Paillon

Sont candidats : aux postes de titulaires : Dominique POMPEI et Joseph GIACALONE et aux postes de suppléants : Paul ROCCHIETTA et Stéphane CALMELS

Le Conseil Municipal élit, par quinze voix, Dominique POMPEI et Joseph GIACALONE, délégués titulaires et Paul ROCCHIETTA et Stéphane CALMELS délégués suppléants.

Désignation des délégués du syndicat départemental de l'électricité et du gaz

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant afin de procéder au renouvellement du conseil du syndicat départemental de l'électricité et du gaz

Sont candidats : au poste de titulaire : Michel BARTHE et au poste de suppléant : Dominique POMPEI

Le Conseil Municipal élit, par quinze voix, Michel BARTHE, délégué titulaire et Dominique POMPEI, délégué suppléant.

Désignation des délégués du syndicat intercommunal des collectivités territoriales informatisées Alpes Méditerranée

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant afin de procéder au renouvellement du conseil du syndicat intercommunal des collectivités territoriales informatisées Alpes Maritimes

Sont candidats : au poste de titulaire : Joseph GIACALONE et au poste de suppléant : Bruno CAILLER

Le Conseil Municipal élit, par quinze voix, Joseph GIACALONE, délégué titulaire et Bruno CAILLER délégué suppléant.

Désignation des délégués du syndicat intercommunal de prévention et de protection contre les risques d'incendie du secteur Paillon

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant afin de procéder au renouvellement du conseil du syndicat intercommunal de prévention et de protection contre les risques d'incendie du secteur Paillon

Sont candidats : aux postes de titulaires : Geneviève BACH et Emmanuel MARTINEZ et au poste de

suppléant Nicolas PRIVE

Le Conseil Municipal élit, par quinze voix, Geneviève BACH et Emmanuel MARTINEZ, délégués titulaires et Nicolas PRIVE, délégué suppléant

Désignation des membres élus du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner quatre membres pour faire partie du Conseil d'Administration du centre communal d'action sociale, du fait du renouvellement du Conseil Municipal.

Sont candidats : Anita BERNARD, Françoise DALBERA, Dominique POMPEI et Stéphane CALMELS.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne par quinze voix Anita BERNARD, Françoise DALBERA, Dominique POMPEI et Stéphane CALMELS comme membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

Commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de dresser une liste de douze membres pour les commissaires titulaires et douze membres pour les commissaires suppléants afin que le directeur des services fiscaux en désigne douze (six titulaires et six suppléants)

Les commissaires doivent être de nationalité française et âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, propose la liste suivante par quinze voix :

Joseph GIACALONE, Jean-Pierre VOLERY, Dominique POMPEI, Thierry ABELLAN, Geneviève BACH, Alain SENISE, Anita BERNARD, Jacques SAULAY, Jean-Pierre ROUX, Bruno CAILLER, Jean-François BILLEREY, Raymond DALBERA, comme titulaires

Stéphane CALMELS, Ghislaine BILLEREY, Jacques BENEDETTI, Eugène CESARINI, Paul ROCCHIETTA, Christian LAZZARI, Jacques LAUTUSSIER, Marie-Claude GUGLIELMACCI, Louis MELIS, Michel BARTHE, Thierry SALES, Thierry HAAS, suppléants.

Commission Lafarge

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 11 avril 2014, la préfecture des Alpes-Maritimes a demandé que le Conseil Municipal désigne un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la commune à la commission de suivi du site de l'unité de traitement de déchets de la cimenterie Lafarge à Contes.

Geneviève BACH est candidate pour le poste de titulaire et Emmanuel MARTINEZ pour celui de suppléant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par quinze voix, de désigner Geneviève BACH comme membre titulaire et Emmanuel MARTINEZ comme membre suppléant de la commission de suivi du site de l'unité de traitement de déchets de la cimenterie Lafarge à Contes.

Désignation des représentants de la commune en vue de la création d'une commission intercommunale des impôts directs pour les locaux commerciaux et biens divers assimilés

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 1650 A du Code Général des Impôts rend obligatoire la création par les communautés relevant de la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, pour remplir, en lieu et place des commissions communales, le rôle suivant :

- participer à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation, par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
- donner un avis sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers proposés par l'administration fiscale.

Cette commission est composée de onze membres : le président de l'EPCI et dix commissaires titulaires (ainsi que dix suppléants), dont un est domicilié en dehors du périmètre de l'EPCI.

L'article 1650 A-2 dispose que les commissaires titulaires et leurs suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double (40), dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres. Ces commissaires doivent remplir les conditions prévues à l'article 1650 A-1 : être de

nationalité française, avoir 25 ans au moins, jouir des droits civiques, être familiarisé avec les circonstances locales, posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission, être inscrit aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou de la commune membre.

Pour la commune de Châteauneuf, un titulaire et deux suppléants doivent être nommés

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par quinze voix de proposer les contribuables suivants pour faire partie de la liste des vingt commissaires titulaires et vingt commissaires suppléants qui sera dressée par le conseil communautaire en vue d'être soumise à la direction départementale des finances publiques :

- commissaire titulaire : Jacques SAULAY, né le 18.04.1955, domiciliée à Châteauneuf-Villevieille, 1346, route de Casternou,

- commissaires suppléants : Monsieur Nicolas PRIVE, né le 27.09.1977, domicilié à Châteauneuf-Villevieille, 2, rue des Barbets,

Monsieur Thierry HAAS, né le 20.12.1962, domicilié à Châteauneuf-Villevieille, 250, allée des Oliviers.

Désignation d'un représentant à la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes du Pays des Paillons

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un représentant de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes du Pays des Paillons.

Est candidat : Jacques SAULAY

Le Conseil Municipal élit Jacques SAULAY, par quinze voix,

Désignation des délégués de l'association pour le développement du Pays des Paillons

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner des délégués pour l'association pour le développement du Pays des Paillons :

Pour l'assemblée générale, deux titulaires et deux suppléants : sont candidats aux postes de titulaires, Geneviève BACH et Françoise DALBERA, aux postes de suppléants, Anita BERNARD et Dominique POMPEI.

Le Conseil Municipal élit, par quinze voix, Geneviève BACH et Françoise DALBERA délégués titulaires et Anita BERNARD et Dominique POMPEI, délégués suppléants.

Pour le conseil de développement, un délégué est candidat Joseph GIACALONE

Le Conseil Municipal élit, par quinze voix, Joseph GIACALONE délégué titulaire

Pour les commissions :

- habitat et déplacements : candidat Stéphane CALMELS

- développement économique, emploi et social : candidat Nicolas PRIVE

- agriculture et tourisme vert : candidat Geneviève BACH

- environnement : candidat Emmanuel MARTINEZ

- sport, loisirs, jeunesse, culture : Dominique POMPEI

Le Conseil Municipal élit, par quinze voix,

- Stéphane CALMELS représentant de la commission habitat et déplacements

- Nicolas PRIVE représentant de la commission développement économique, emploi et social

- Geneviève BACH représentant de la commission agriculture et tourisme vert

- Emmanuel MARTINEZ représentant de la commission environnement

- Dominique POMPEI représentant de la commission sport, loisirs, jeunesse, culture

Désignation d'un représentant à l'association des propriétaires et de sauvegarde du site des Ruines

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un représentant de la commune au sein de l'association des propriétaires et de sauvegarde du site des Ruines qui a pour but la sauvegarde, la protection, la mise en valeur et la réhabilitation du site des Ruines, ainsi que la défense des droits et des intérêts des propriétaires

Madame Patricia DALBERA est candidate

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par quinze voix, de désigner Patricia DALBERA pour représenter la commune au sein de cette association.

Désignation d'un délégué à la Défense

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense, qui aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense et en particulier pour la réserve citoyenne et le recensement.

Est candidate : Anita BERNARD

Le Conseil Municipal élit, par quinze voix, Anita BERNARD

Création d'une commission communale d'appel d'offres

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire trois membres titulaires et trois membres suppléants pour la commission d'appel d'offres.

Monsieur le Maire propose une liste composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants :

Titulaires :

Monsieur Jacques SAULAY

Monsieur Jacques LAUTUSSIER

Madame Anita BERNARD

Suppléants :

Monsieur Dominique POMPEI

Monsieur Nicolas PRIVE

Monsieur Joseph GIACALONE

Il précise que le Maire est président

Conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics, l'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel, à la représentation au plus fort reste.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

nombre de votants : 15

bulletins blancs : 0

suffrages exprimés : 15

L'unique liste présentée obtient quinze voix et donc trois sièges

Le Président donne alors la composition de la commission d'appel d'offres qui vient d'être élue :

Président :

Titulaires :

Monsieur Jacques SAULAY

Monsieur Jacques LAUTUSSIER

Madame Anita BERNARD

Suppléants :

Monsieur Dominique POMPEI

Monsieur Nicolas PRIVE

Monsieur Joseph GIACALONE

Comptes administratifs 2013

- de la commune :

En fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 427 725.64 € et les recettes à 526 541.29 €, soit un excédent de 98 815.65 € pour la section et un résultat final excédentaire de 192 021.32 €.

En investissement, les dépenses se sont élevées à 116 246.36 € et les recettes à 188 006.62 €, soit un excédent de 71 760.26 € pour la section et un résultat final déficitaire de 52 266.52€

Le résultat final, compte tenu de l'excédent reporté de 2012 fait apparaître un excédent de 139 754.80 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter 27 884.22€ à la section investissement sur le budget primitif 2014.

- Compte administratif du service assainissement :

En fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 51 598.68€ et les recettes à 50 198.83€, soit un déficit de 1 399.85€ pour la section et un résultat final déficitaire de 1 399.34€

En investissement, les dépenses se sont élevées à 305 107.81€ et les recettes à 255 496.31€, soit un déficit de 49 611.50 € pour la section et un résultat final déficitaire de 10 521.03€.

Le résultat final, compte tenu du résultat 2012, fait apparaître un déficit de 11 920.87€

Monsieur le Maire propose d'affecter 10 521.03€ d'excédent à la section d'investissement sur le budget primitif 2014.

Monsieur Jacques SAULAY, Président, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2013 de la commune et du service assainissement ainsi que sur la proposition faite par Monsieur le Maire. Quatorze votent pour.

- Compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale :

En fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 7 482.61€ et les recettes à 7 380.18€, soit un résultat déficitaire de 102.43€.

La situation finale, compte tenu de l'excédent reporté de 2011 fait apparaître un excédent de 129.92 €.

Monsieur Dominique POMPÉI, Président, demande au Conseil d'Administration du CCAS de se prononcer sur le compte administratif 2013. Quatre votent pour.

Comptes de gestion 2013 de la commune, du service assainissement et du CCAS

Ils sont identiques aux comptes administratifs. Ce sont les comptes du percepteur.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les comptes de gestion 2013 de la commune et du service assainissement. Quinze votent pour.

Il demande au Conseil d'Administration du CCAS de se prononcer sur le compte de gestion 2013.

Cinq votent pour.

Budgets primitifs 2014

- de la commune :

En ce qui concerne les impôts locaux, le Maire propose de maintenir les taux de

* la taxe d'habitation à 13.18% soit une augmentation du produit de 1.20%

* la taxe sur le foncier bâti à 8.80%, soit une augmentation du produit de 3.78 %

* la taxe sur le foncier non bâti à 14.90%, soit une augmentation du produit de 0.49%.

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 642 875.54 €.

En investissement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 355 695.85 €

- du service assainissement :

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 145 913.47 .

En investissement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 258 326.53 €.

Les budgets primitifs de la commune et du service assainissement, présentés par chapitre, sont approuvés par quinze voix.

- du centre communal d'action sociale :

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 13 180.50 €. Cinq votent pour.

Poste d'adjoint spécial

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 28 mars 2014, il avait été décidé d'instituer un poste d'adjoint spécial pour le quartier des Tourrettes. Il a été procédé lors de la même séance à l'élection de Monsieur Emmanuel MARTINEZ à ce poste.

Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes a demandé au Tribunal Administratif d'annuler cette délibération et en conséquence l'élection de Monsieur Emmanuel MARTINEZ, en application des articles L 2122-13 et L 2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Tribunal Administratif a communiqué une copie de la protestation électorale présentée par la Préfecture des Alpes-Maritimes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rapporter la délibération du 28 mars 2014 et en conséquence l'élection de Monsieur Emmanuel MARTINEZ à ce poste.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par quinze voix, de rapporter la délibération du 28 mars 2014 et en conséquence l'élection de Monsieur Emmanuel MARTINEZ à ce poste.

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Paillons

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la communauté de communes du Pays des Paillons a procédé le 22 janvier 2014 à la modification de ses statuts à la suite de l'intégration de la commune de Coaraze à compter du 1^{er} janvier 2014.

Les modifications concernent l'article 1 dans lequel est rajoutée la commune de Coaraze et l'article 5 dans lequel est indiqué que le bureau comprend le président et 12 vice-présidents.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette modification.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve par quinze voix la délibération du 22 janvier 2014 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays des Paillons, par lequel il a modifié les articles 1 et 5 à la suite de l'intégration de la commune de Coaraze à compter du 01.01.2014.

Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les articles L 2123-23 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient le versement et fixent le montant des indemnités de fonction au Maire et aux Adjointes.

L'indemnité allouée au Maire doit être au taux maximal sauf décision expresse formulée par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire et les Adjointes estiment, pour une raison d'éthique, que le taux doit être minoré.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par quinze voix, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice de fonction du Maire à 19% de l'indice brut 1015 et celui des adjoints à 6% de l'indice brut 1015, pendant toute la durée du mandat et indique que les crédits ont été prévus au budget primitif 2014..

Indemnité de conseil allouée au receveur municipal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le receveur municipal, trésorier de Contes, est le conseil de la commune en ce qui concerne la comptabilité et les finances.

A ce titre, il y a lieu de lui attribuer, chaque année, une indemnité de conseil, allouée aux comptables des services extérieurs du trésor, chargés des fonctions de receveur des communes

Le comptable bénéficiaire est Monsieur Jean-Claude NABHOLTZ et cette indemnité sera allouée au taux maximum, chaque année, pendant toute la durée du mandat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par quatorze voix (Patricia DALBERA s'abstenant), d'attribuer à Monsieur Jean-Claude NABHOLTZ, receveur municipal, une indemnité de conseil aux taux maximum chaque année, pendant toute la durée du mandat.

Assurance personnel communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 22 octobre 2008, il avait été décidé de l'autoriser à signer un contrat d'assurance statutaire du personnel communal avec le groupe SMACL à compter du 1^{er} janvier 2009 pour une durée de six années.

Le centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale des Alpes-Maritimes nous informe qu'il lance un appel d'offres pour la mise en concurrence du contrat groupe et nous propose, bien que la commune n'adhère pas à cette mission, de mandater le centre de gestion pour être associée à cet appel d'offres sans s'engager à y adhérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par quinze voix de mandater le centre départemental de gestion des Alpes-Maritimes en vue d'une négociation pour son compte d'un contrat d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour ses agents titulaires et non titulaires et précise que la décision éventuelle d'adhésion fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Convention CNEPT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certaines actions de formation ne sont pas couvertes par la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention pour l'année 2014

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et avoir pris connaissance du contenu des conventions, autorise Monsieur le Maire par quinze voix à signer une convention pour l'année 2014 avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes.

Adhésions, modifications de périmètre et retraits 2013 SICTIAM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu la délibération du Comité Syndical du 22 novembre 2013 approuvant les adhésions, modifications de périmètre et retraits des collectivités et établissements publics intervenues dans le courant de l'année 2013.

Il rappelle au Conseil Municipal que l'article L 5211-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'assemblée délibérante doit se prononcer sur cette délibération.

Les adhésions concernent les communes et établissements publics suivants : SITDOM Gard Rhodanien,

CAVEM, CC du Briançonnais, SM de Roubion, CA Toulon Provence Méditerranée, Commune de Carnoules, Commune de Varages, SM du PIDAF du Pays Brignolais, Régie Ligne d'Azur, Commune du Puy Saint Vincent, Commune de Grimaud, Centre International de Valbonne, Régie Régionale des Transports, EPA de la Plaine du Var.

Les modifications concernent la ville de Saint Raphaël et la mairie du Pradet.

Les retraits concernent la mairie de Castellane, la mairie de Peyroules, la CC Coteaux d'azur et le Crédit Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par quinze voix, d'approuver ces adhésions, modifications et retraits et de ce fait, la délibération du comité syndical du 22 novembre 2013.